



Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement
- Echéance 2017 -

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

A 340

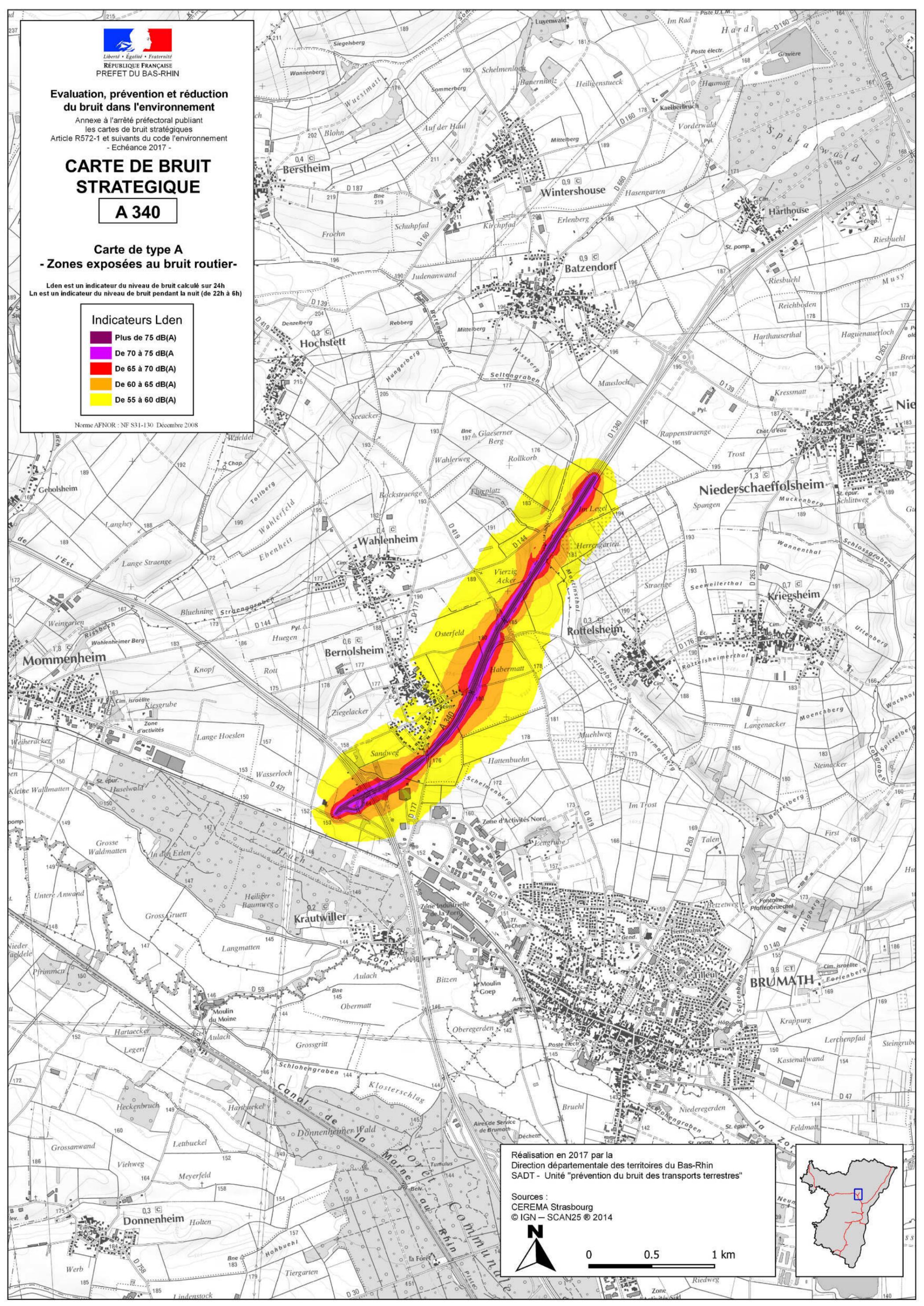
Carte de type A - Zones exposées au bruit routier -

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Lden

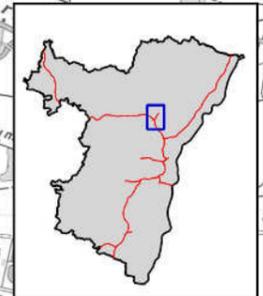
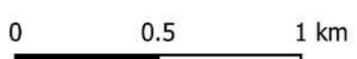


Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU BAS-RHIN

Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement
- Echéance 2017 -

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

A 340

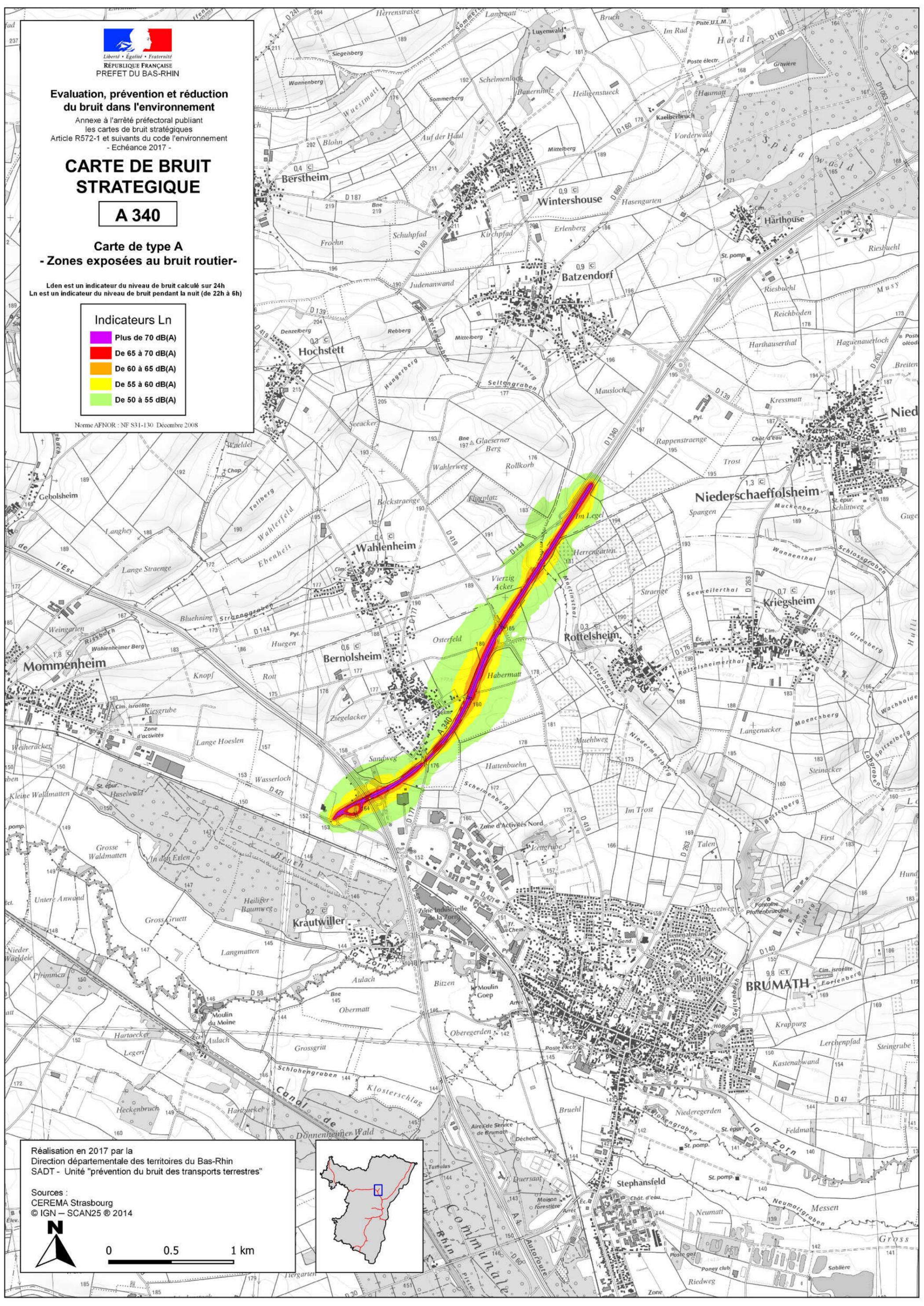
Carte de type A
- Zones exposées au bruit routier -

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln

-  Plus de 70 dB(A)
-  De 65 à 70 dB(A)
-  De 60 à 65 dB(A)
-  De 55 à 60 dB(A)
-  De 50 à 55 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km





Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PREFET DU BAS-RHIN

**Evaluation, prévention et réduction
 du bruit dans l'environnement**

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
 les cartes de bruit stratégiques
 Article R572-1 et suivants du code l'environnement
 - Echéance 2017 -

**CARTE DE BRUIT
 STRATEGIQUE**

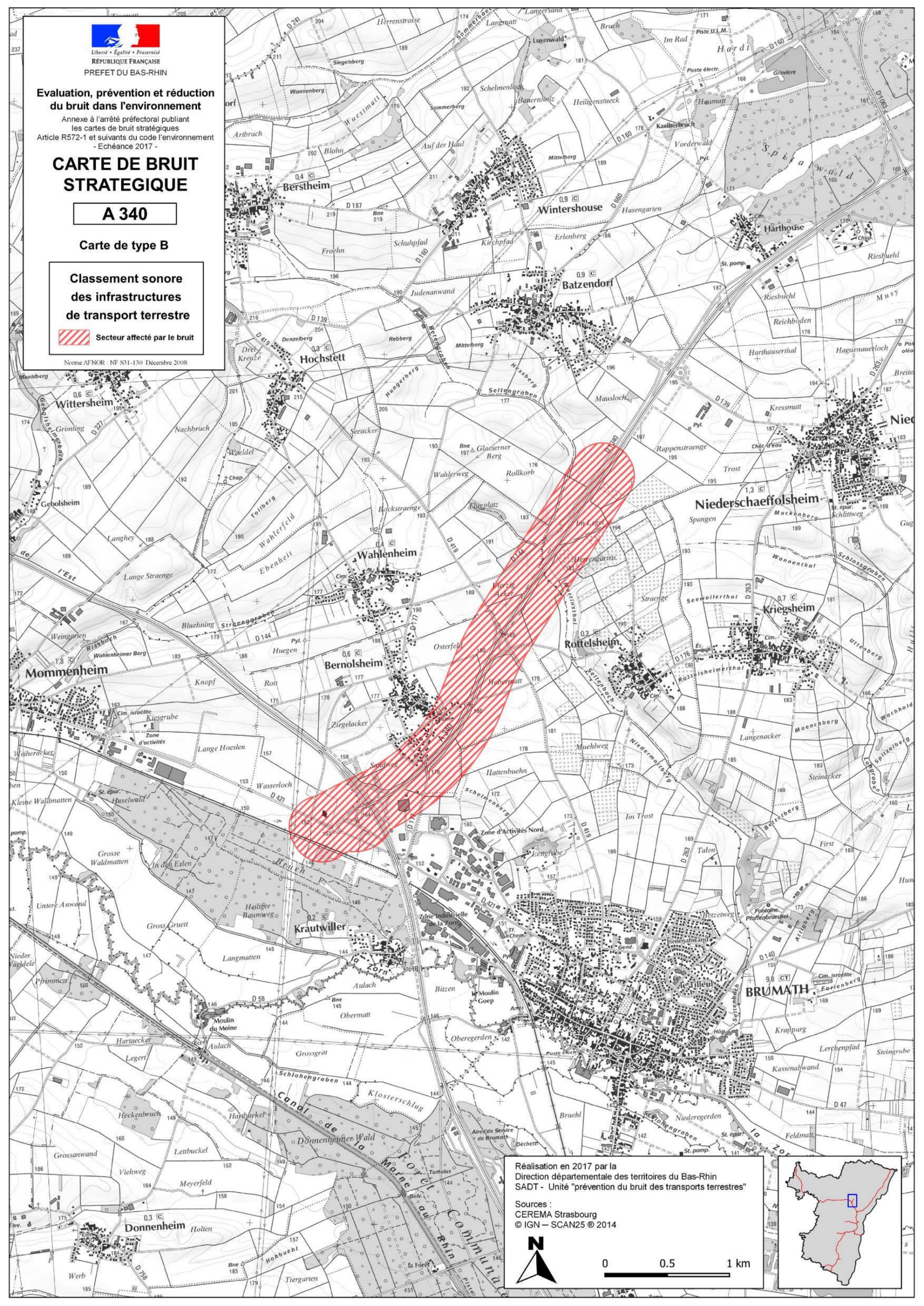
A 340

Carte de type B

**Classement sonore
 des infrastructures
 de transport terrestre**

Secteur affecté par le bruit

Norme AFNOR - NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la
 Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
 SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
 CEREMA Strasbourg
 © IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km





Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant les cartes de bruit stratégiques - Echéance 2017 - Article R572-1 et suivants du code de l'environnement

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

A 340

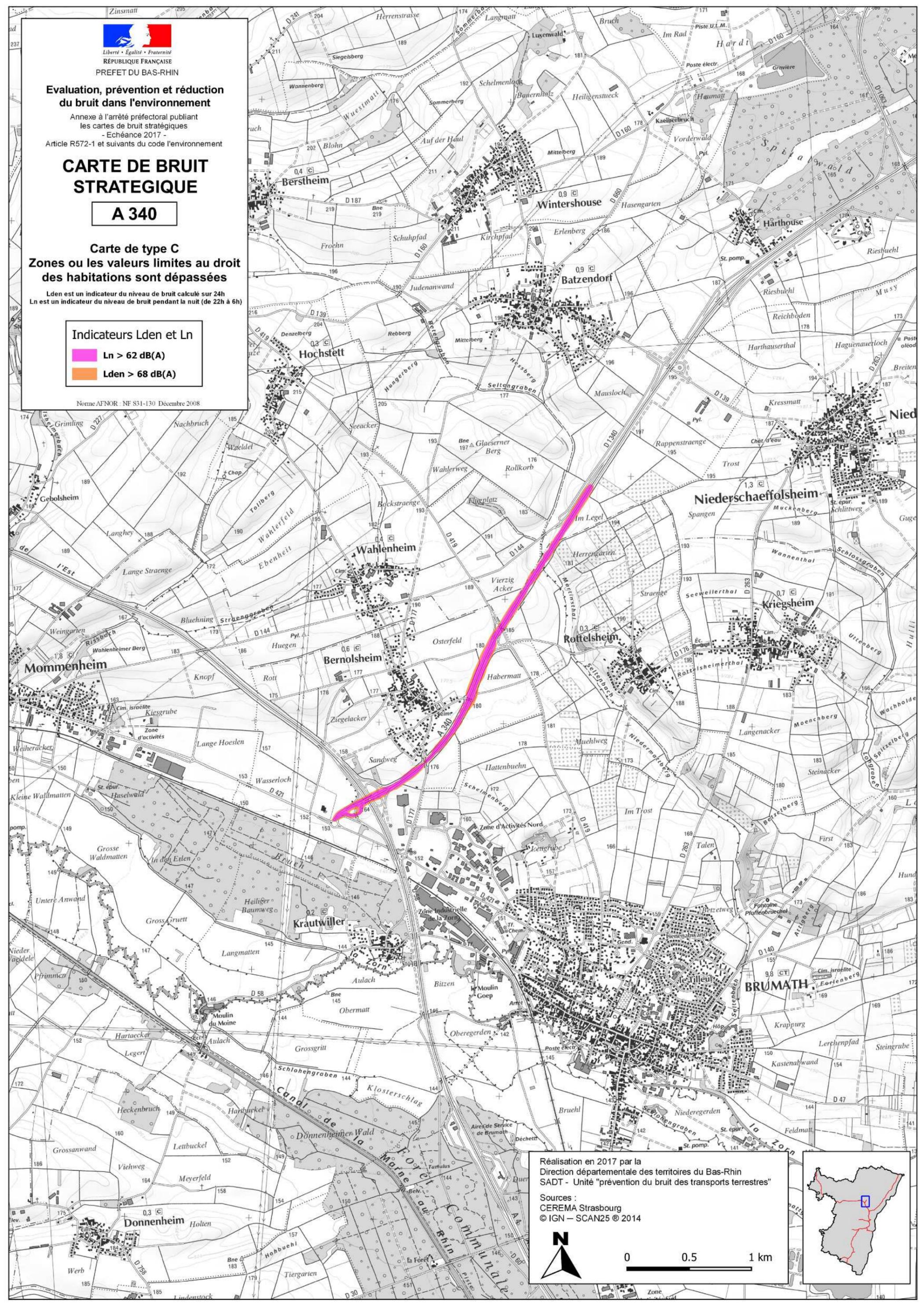
Carte de type C Zones où les valeurs limites au droit des habitations sont dépassées

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Lden et Ln

-  Ln > 62 dB(A)
-  Lden > 68 dB(A)

Norme AFNOR - NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la Direction départementale des territoires du Bas-Rhin SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources : CEREMA Strasbourg © IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km

